

DERNIÈRE HEURE

Le drame de l'enfant placé

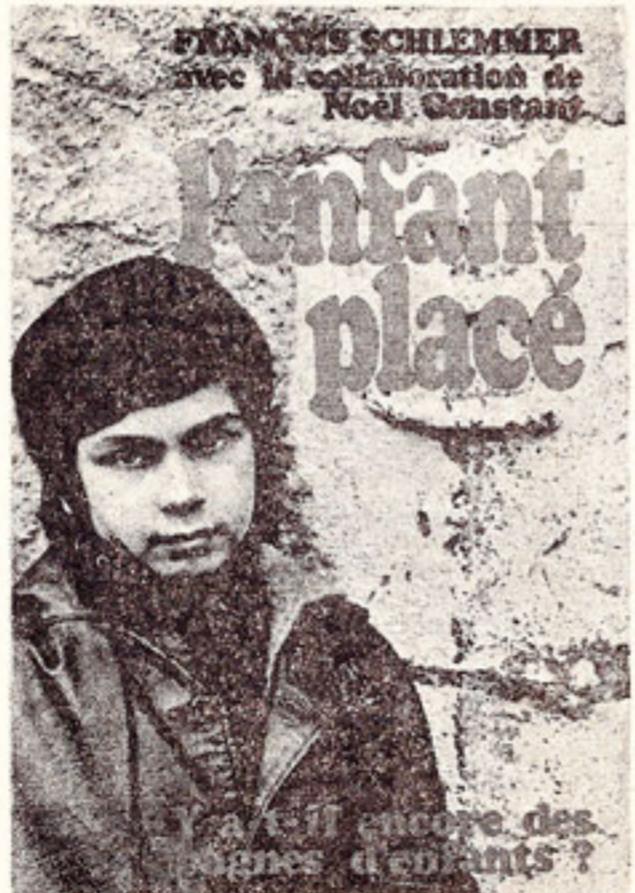
L'enquête de deux éducateurs genevois

Non, « Poil de Carotte », la petite Fantine des « Misérables » et les « Chiens perdus sans collier », de Cesbron, ne sont pas que des personnages de romans sordides. De tout temps, des enfants délaissés ont hélas connu un sort similaire.

C'est ce qu'expliquent dans la première partie de leur ouvrage « L'Enfant placé » (Editions Lynx), François Schlemmer et Noël Constant (tous deux Genevois), qui ont retracé de façon vivante et bouleversante l'histoire de l'enfance déshéritée au long des siècles. Puis, se fondant sur quelque 300 livres, documents, rapports et romans, ainsi que sur leur longue expérience personnelle d'éducateurs, les auteurs procèdent à une étude sociologique et caractérologique très fouillée et complète, comparant les différentes méthodes d'éducation actuelles, leur efficacité et leurs lacunes respectives. Ils se gardent toutefois de conclure de façon catégorique.

Un livre qui passionnera par sa chaleur et sa lucidité tous les gens sensibles aux problèmes de la jeunesse. Les éducateurs y trouveront pour leur part matière à réflexion sur les directions à suivre maintenant pour que l'enfant placé ne soit plus un enfant déplacé.

Le livre refermé, on a tendance à se rassurer en se disant que, finalement, d'énormes progrès ont été accomplis dans la lutte contre la cruauté de certains adultes et l'indifférence générale. D'ailleurs, les pénitenciers et orphelinats sinistres ont disparu pour être remplacés par des instituts spécialisés, d'où sont exclus les gardes-chiourme d'autan et les châtiments corporels.



Dans la première partie de l'ouvrage : l'histoire bouleversante de l'enfance déshéritée au cours des siècles ; dans la seconde partie : une étude approfondie des méthodes actuelles de placement et d'éducation.

Mais c'est là se donner un peu facilement bonne conscience, estiment MM. Schlemmer et Constant, que j'ai rencontrés. En effet, si des résultats favorables ont été obtenus, grâce à des hommes de cœur qui ont su se battre leur vie durant pour cette cause, et si, enfin, les gouvernements (dans la majorité des pays) et l'opinion publique s'y intéressent (grâce à la presse qui a secoué l'apathie générale depuis le début du siècle), il y a encore beaucoup à faire pour que l'enfant placé ne soit plus en marge de la société.

— Quel est le remède ?

— Il n'y a pas de panacée, répondent les auteurs. Pas de méthode idéale. L'enfant inadapté étant celui qui réagit normalement à des conditions de vie anormales, ce sont les structures mêmes de la société qu'il faut changer. Les échecs enregistrés parfois dans des institutions spécialisées qui n'emploient de nos jours que des éducateurs formés et sélectionnés, ne sont dus qu'à un dépistage trop tardif. Il faut s'attaquer à l'hygiène générale.

— De plus en plus nombreux sont en effet les enfants en conflit avec leur propre famille et la délinquance est en augmentation. Il y a donc lieu d'intervenir au premier stade, de mener une action préventive de dépistage et d'agir en milieu naturel. On pourra ainsi éviter la nécessité du placement. Il faut pallier l'éventuelle carence familiale, s'intégrer aux actions de la communauté au niveau du quartier. L'équipe d'éducation dans la rue doit être engagée et consciente de ce qu'il faudrait exiger pour que la vie dans le quartier soit vivable.

— Comment se situe la Suisse par rapport aux autres pays, face à ce problème ?

— En ce qui concerne les services sociaux, nous sommes mieux équipés que certains. En revanche, nous marquons un net retard (qui se comble progressivement) pour les institutions, dont le

nombre est encore insuffisant et surtout dont l'équipement en personnel est très pauvre quantitativement. Un éducateur travaille jusqu'à 70 heures par semaine. De nouvelles institutions vont se créer, mais on a encore négligé d'envisager la question du personnel.

— Pour être éducateur, une bonne formation est-elle suffisante ?

— La formation professionnelle sans vocation, pas plus que l'inverse, n'est efficace. Les deux facteurs doivent être réunis pour se consacrer à l'éducation de jeunes marginaux, inadaptés ou délinquants.

— Quels sont les critères de placement pour ces différentes catégories d'enfants ou adolescents ?

— Jusqu'à 7 ans, l'institution ne doit être envisagée que comme solution provisoire. Le placement en famille est préférable, qui permet à l'enfant de retrouver ce milieu d'affection et de stabilité qui lui est nécessaire. Mais les familles adoptives ou prenant en charge de tels enfants sont également trop peu nombreuses, quoique la nouvelle loi sur l'adoption, plus souple, va certainement permettre d'en recruter davantage.

— Pour les adolescents, une solution spécifique doit être adaptée à chaque cas. Certains souffriront d'un placement de type familial, alors même qu'ils viennent de rejeter leur propre famille. Il leur faut des foyers de type « hôtels de jeunes » ou des institutions répondant à leur forme d'inadaptation ou de délinquance.

— Mais quelles que soient les institutions choisies ou les méthodes de rééducation adoptées, les efforts, tant des services sociaux que des éducateurs, doivent tendre à la réinsertion des enfants ou adolescents pris en charge et au maintien des rapports avec la famille dont la collaboration est nécessaire. Et, sur un plan préventif, il est tout aussi nécessaire de procéder à l'éducation des parents qu'à la préparation de la jeunesse à une vie harmonieuse. »

Pour terminer, voici l'opinion des auteurs telle qu'ils l'expriment dans leur livre à la fin d'un chapitre consacré à l'évolution de l'inadaptation juvénile : « Il y a dans le jeune inadapté plus de forces constructives que de facteurs de destruction, même si ces forces sont latentes et que le milieu ne les a jamais laissées s'épanouir. Sur les terres desséchées, une seule pluie fait jaillir des milliers de pousses vertes. »

De quoi voir l'avenir avec optimisme si tout le monde prend conscience de cette vérité.

Eliane MISTLER